

Avis adopté à la séance plénière du 7 juillet 2020

Génération nouvelles : construire les solidarités de demain

Déclaration du groupe de l'UNAF

Le point de départ de ce travail mené conjointement au sein de la Commission temporaire et du groupe citoyen se trouve dans le constat de la faible mobilité sociale au fil des générations. Pour y remédier, sans négliger le fait que cette panne de l'ascenseur social ne trouve pas ou peu de correction dans le système éducatif et de formation, l'approche du présent avis s'inscrit dans une dynamique plus large. Elle souligne la relation complexe entre l'école et la promotion sociale : il faut élargir les champs d'investigation pour parvenir à rééquilibrer les chances. Avant les inégalités sociales de réussite scolaire, c'est le ralentissement économique qui limite l'accroissement des emplois très qualifiés et donc les opportunités d'ascension sociale. Des rapports récents de l'OCDE précisent que « *les politiques redistributives et de garantie de ressources semblent être accompagnées d'une plus grande mobilité sociale intergénérationnelle* ». L'aggravation des inégalités sociales avec pour corollaire la marginalisation d'une partie de la population et des familles les empêchent d'offrir à leurs enfants les moyens de leur autonomie et par conséquent de leurs chances d'ascension sociale.

La feuille de route que trace le présent avis pour construire les solidarités de demain est ambitieuse et vaste et le groupe de l'UNAF y souscrit tout en mettant l'accent sur quatre domaines pour donner confiance aux familles.

Redonner du pouvoir d'achat aux familles via une fiscalité juste en tenant compte des facultés contributives donc des enfants à charge.

Restaurer la confiance dans le système éducatif notamment par le renforcement des liens enseignants/élèves/parents. L'éducation est un investissement d'avenir.

Viser à l'insertion professionnelle de tous les jeunes et étendre la Garantie jeunes à ceux qui en ont le plus besoin pour permettre l'entrée dans le monde du travail.

Enfin l'avis fixe un cap pour la future loi de prise en charge de la perte d'autonomie avec un financement à la hauteur de l'enjeu permettant une vie digne des personnes âgées à domicile comme en établissement, une reconnaissance des aidants familiaux et une revalorisation des métiers du « *Prendre soin* ». Dans ce domaine, la solidarité familiale est là encore en première ligne.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.